

Un moyen de transport de produits dangereux considéré comme sûr mais une accidentologie encore beaucoup trop importante, des réseaux relativement âgés, un développement pas toujours maîtrisé de l'urbanisation autour des canalisations, une connaissance insuffisamment partagée de l'emplacement des canalisations...

La réglementation sur les canalisations de transport de produits dangereux et de distribution du gaz, a beaucoup évolué depuis 2006. Ces évolutions concernent principalement la sécurité des réseaux de transport (construction, études de sécurité, surveillance...), la sécurité des travaux effectués à proximité (SIG, guichet unique) et le porter à connaissance dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Les différents acteurs, exploitants de réseaux de canalisations, entreprises effectuant des travaux, maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre (communes, administrations...), seront de plus en plus impliqués dans la prévention des risques inhérents à ce mode de transport.

Il est donc nécessaire de développer la sensibilisation, l'information et la formation sur ce thème.

Les SPPPI (secrétariats permanents pour la prévention des pollutions et des risques industriels) ont travaillé en partenariat avec le CNFPT et les différents acteurs impliqués sur ce sujet (ICSI, Amaris, SPPPI Côte d'Opale-Flandres, ministère chargé de l'écologie, DREAL) pour vous proposer ces deux journées d'information..

Choisir l'une des deux journées

Attention, nombre de places limité

jeudi 26 janvier 2012
à la délégation Rhône-Alpes Lyon
du CNFPT
18 rue Edmond Locard
69005 Lyon
www.rhone-alpes-lyon.cnfpt.fr

ou

jeudi 2 février 2012
à la délégation Rhône-Alpes Grenoble
du CNFPT
Domaine universitaire
440 rue des Universités BP 51
38400 Saint Martin d'Hères cédex
www.rhone-alpes-grenoble.cnfpt.fr

**Téléchargez votre bulletin d'inscription
sur l'un des sites internet ci-dessus**

Date limite d'inscription : 10 janvier 2012

La participation à la journée d'information est gratuite, déjeuner compris ; les frais de déplacement sont à la charge de l'employeur



SPIRAL RISQUES INDUSTRIELS
Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise



TRAVAUX A PROXIMITE DES CANALISATIONS

Nouvelles responsabilités des collectivités et des entreprises

« Vigilance de tous »

Jeudi 26 janvier 2012
à la délégation Rhône-Alpes Lyon
du CNFPT
18 rue Edmond Locard
69005 Lyon

ou

Jeudi 2 février 2012
à la délégation Rhône-Alpes Grenoble
du CNFPT
Domaine universitaire
440 rue des Universités BP 51
38400 Saint Martin d'Hères cédex



avec la participation des exploitants de réseaux et des fédérations de travaux publics

Les organisateurs et les partenaires des journées d'information

- **CNFPT Rhône-Alpes** (centre national de la fonction publique territoriale)
 - **DREAL Rhône-Alpes** (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)
 - **SPIRAL** (secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques dans l'agglomération lyonnaise)
 - **SPPPY** (secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques dans la région grenobloise)
 - **ICSI** (institut pour une culture de sécurité industrielle)
 - **AMARIS** (association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs)
 - **GrDF** (gaz réseau distribution France)
 - **GEG** (gaz électricité de Grenoble)
- et
- la **fédération des travaux publics**
 - les entreprises : **Total**, **SPMR** (société du pipeline méditerranée Rhône), **GRT Gaz**, **Arkema** et **Perstorp**



8h45 : accueil

Matinée : 9h15 à 12h30

9h15 : introduction et présentation générale de la journée : CNFPT et SPIRAL ou SPPPY

9h30 : évolution de la réglementation des travaux à proximité des réseaux et de la sécurité des canalisations de transport et de distribution.

Situation des canalisations en Rhône-Alpes : ministère chargé de l'écologie ou DREAL Rhône-Alpes

10h30 : questions, échanges* avec les participants

10h45 : Pause

11h00 : présentation du guichet unique national et de la cartographie des réseaux : INERIS

12h00 : questions, échanges* avec les participants

12h30 : pause déjeuner

Après-midi : 14h00 à 16h30

14h00 : présentation de la procédure gaz renforcée : SDIS 69 ou 38

14h30 : comment prendre en compte l'évolution réglementaire et la prévention des risques - regards croisés avec le point de vue de :

- des entreprises de travaux publics (FRTP)
- des collectivités territoriales (élu de l'AITF ou Amaris)
- des exploitants de réseaux (transporteurs et distributeurs)

16h00 : questions et échanges* avec les participants

16h20 : synthèse et perspectives

Clôture de la journée à 16h30

Animation de la journée assurée par l'ICSI

** possibilité de poser des questions par écrit lors de son inscription*

